

0352686E
ACADEMIE DE RENNES
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE ANITA CONTI
ESPLANADE ANITA CONTI
35174 BRUZ CEDEX
Tel : 0223501700

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 2
Numéro d'enregistrement : 19
Année scolaire : 2015-2016
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Nombre de présents : 23

Le conseil d'administration
Convoqué le : 13/11/2015
Réuni le : 26/11/2015
Sous la présidence de : Francois Joussellin
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le code des marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Convention avec ENS-RENNES
Convention de partenariat ayant pour objet de développer ou renforcer la collaboration entre l'École Normale Supérieure de Rennes (ENS RENNES à Bruz) et le lycée Anita Conti (Bruz) pour l'enseignement de spécialité Informatique et Sciences du Numérique (ISN).

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	23
Pour :	23
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Convention de partenariat relative à l'enseignement de l'informatique en terminale

Entre

L'École normale supérieure de Rennes, Campus de Ker Lann, 35170 Bruz

représentée par

Et

Le lycée Anita Conti, esplanade Anita Conti, 35 170 Bruz

représenté par

est établie la convention suivante :

Article 1 : Objet de la convention

Ce dispositif a vocation à développer ou renforcer la collaboration entre l'ENS Rennes et le lycée pour l'enseignement de l'informatique, avec les objectifs généraux suivants.

- Contribuer à la réflexion sur l'orientation menée par les lycéens dans le cadre de leur formation,
- Contribuer à la formation des étudiants de l'ENS Rennes par leur implication dans les projets menés en lycée et leur immersion en lycée,
- Identifier, pour le lycée, des interlocuteurs à l'ENS Rennes (professeurs ou étudiants) pouvant ponctuellement être sollicités en tant que support pour des problématiques scientifiques ou technologiques abordées en lycée.

Par l'affichage du dispositif et la communication associée, cette expérimentation pourrait notamment :

- Renforcer la lisibilité de la poursuite d'études supérieures scientifiques, notamment pour les élèves issus de la spécialité «informatique et sciences du numérique » du bac S,
- Contribuer au rayonnement de l'ENS Rennes et du lycée.

Article 2 : Structure concernée de l'ENS Rennes

Le département d'enseignement et de recherche Informatique et Télécommunications de l'ENS Rennes est concerné par la présente collaboration.

Article 3 : Étudiants de l'ENS Rennes concernés

Les étudiants de l'ENS mobilisables sont ceux de L3 informatique parcours recherche et innovation, dans le cadre de l'UE d'introduction à la pédagogie du deuxième semestre.

Article 4 : Modalités de fonctionnement

Visite des établissements respectifs : ENS Rennes par les lycéens et professeurs, lycée par les étudiants et professeurs de l'ENS Rennes.

Implication des étudiants de l'ENS Rennes dans les projets et enseignements menés en lycées dans le cadre de leur formation :

- participation d'étudiants de l'ENS Rennes à des cours et travaux pratiques de l'enseignement de spécialité ISN en terminale,
- échanges avec les enseignants sur leurs pratiques (notamment sur la pédagogie de projet),
- accompagnement de quelques élèves dans le cadre de projets informatiques.

Article 5 : Prise en charge Financière

Chaque structure prendra en charge les déplacements de son personnel.

Les déplacements éventuels des étudiants en dehors de Rennes Métropole seront à la charge de l'ENS Rennes.

Les activités sont supposées faire partie du service hors partenariat des enseignants concernés et ne conduiront pas à des rémunérations spécifiques.

Les apports de chaque établissement sont supposés équilibrés.

Article 6 : Calendrier

La période ciblée s'étend de janvier à mi-avril.

Les interventions peuvent toutefois débuter, de façon ponctuelle, fin novembre ou début décembre dans le but de présenter et préciser les interventions à suivre au second semestre.

Deux réunions de travail sont programmées entre l'ENS Rennes et le lycée pour préparer ce projet.

Article 7 : Durée de la convention

Le dispositif étant expérimental, la présente convention est signée pour la durée de l'organisation, du déroulement et de l'évaluation du partenariat sur l'année scolaire 2015-2016.

Pour le Lycée Anita Conti

Pour l'ENS Rennes